



PPRN
MARTINIQUE

Plan de Prévention
des Risques Naturels

**la question foncière en
Martinique : Enjeux et Défis**
29 avril 2015



Rappel: Risque Naturel →

C'est la conjonction d'un aléa naturel et d'un enjeu.
Pertes probables en vies humaines, en biens et en
activités consécutives à un aléa naturel

**Les Plans de Prévention des Risques (PPR) ont
été institués par la loi du 2 février 1995, dite
loi Barnier.**

Objectifs:

- Assurer la sécurité maximum des personnes**
- Assurer un très bon niveau de sécurité des
biens et des activités**
- Permettre le développement durable des
territoires**



La procédure d'élaboration

Arrêté préfectoral de prescription 2001

Création d'un comité technique CR,CG association des maires, organisation sociaux professionnels

Atlas risques majeurs 1999
Études complémentaires

Elaboration du projet du PPRN

Consultation Mairie, CR,CG

Enquête publique

Modification éventuelle du projet

Annexation au PLU/POS
Opposable au permis de construire

Arrêté préfectoral d'approbation



- ▮ PPRN Martinique approuvés en 2004
- ▮ Évaluation : septembre 2010 à janvier 2011
- ▮ Déroulé de la révision :
 - Élaboration du projet de mars 2011 à février 2012
 - Consultation réglementaire de mars à mai 2012, prolongée jusqu'en décembre 2012
 - Enquêtes publiques à partir d'avril 2013
 - Approbation fin 2013 (33 communes sur 34)



zonage réglementaire: croisement cartes aléas /carte enjeux

enjeux

Une même logique pour toutes les typologies d'aléa (hors séisme, tsunami, volcanisme) :

- **Priorité à l'aléa**
- **Zones jaunes réservées aux aléas moyens**
- **Dans toutes les zones d'aléas forts, la construction est :**
 - **soumise à une étude (zones oranges)**
 - **ou interdite**

• PPRN 2004

Mouvement de terrain

	Aléa fort	Aléa moyen	Aléa faible ou nul
Enjeux très forts	Orange	Jaune	Vert
Enjeux forts	Orange	Jaune	Vert
Enjeux modérés	Rouge	Jaune	Vert

Inondation / submersion

	Aléa fort	Aléa moyen	Aléa moyen spécifique
Enjeux très forts	Orange	Jaune	Vert
Enjeux forts	Orange	Jaune	Vert
Enjeux modérés	Rouge	Rouge	Vert

PPRN 2004

PPRN 2012

• PPRN révisé: harmonisation des règles de croisement

- Mouvement du terrain
- Inondation
- Littoral

	Aléa fort	Aléa moyen, spécifique, faible
Enjeux forts existants	Orange avec points bleus	Jaune
Enjeux forts futurs	Orange	Jaune
Enjeux modérés	Rouge	Jaune



▪ **Remarques phase évaluation :**
aléas

Problème d'échelle (1/ 10 000) pour la précision des données mouvements de terrain

▪ **Proposition phase révision : aléas**

Expertises mouvements de terrain sur 19 sites par le BRGM et prise en compte des événements qui ont eu lieu depuis 2004.

AU TOTAL 57 mises à jour sur 23 communes



Et aussi mise à jour des autres

aléas par :

▪ **Intégration des études réalisées entre 2004 et 2010 :**

- ***Liquéfaction : 5 communes***
- ***Inondation : 15 communes***
- ***Érosion : 4 communes***
- ***Houle : 4 communes***
- ***Submersion : 4 communes***

▪ **Intégration des données relevées lors des phénomènes exceptionnels de 2004 à 2010**

▪ **Prise en compte du changement climatique dans l'aléa submersion marine.**

▪ **Utilisation de nouveaux outils plus performants (litto 3D / submersion).**

▪ **Trame bleue (aléa inondation) sur tous cours d'eau**

▪ **Introduction de l'aléa tsunami**



▪ **Remarques phase évaluation**

Difficultés de compréhension et d'interprétation lors des enquêtes publiques

Nécessité d'identifier les projets futurs au travers des documents d'urbanisme (PLU, POS) car ils constituent les documents de référence des enjeux

Possibilité de faire valoir des études non répertoriées (privées) qui peuvent être reprises pour la caractérisation de l'aléa

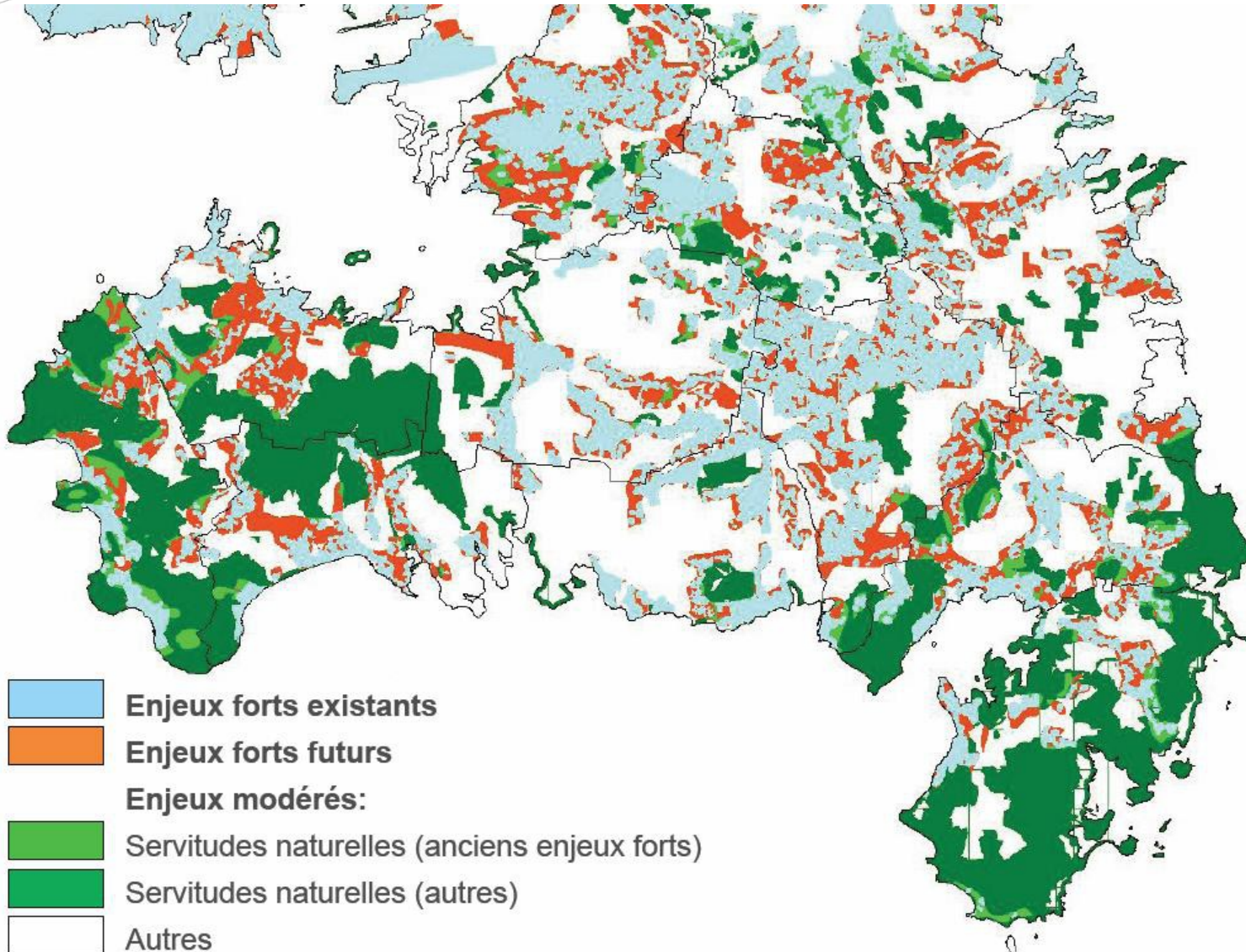
▪ **Attention, dans le cadre d'aménagement, les travaux (carrés des zones oranges) nécessaires peuvent nécessiter des autorisations réglementaires**



PPRN
MARTINIQUE

Plan de Prévention
des Risques Naturels

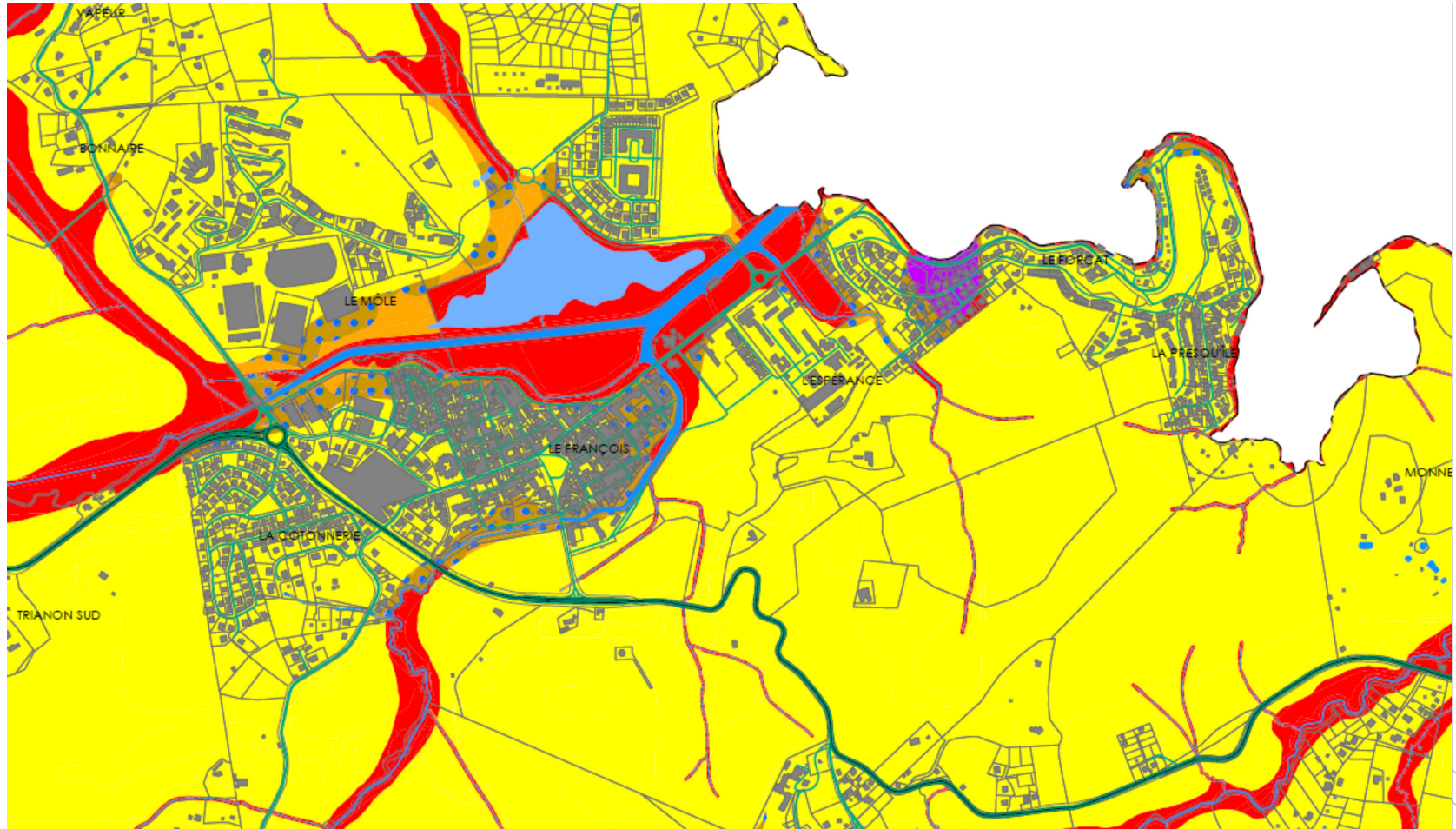
Concertation avec les acteurs





PPRN
MARTINIQUE

Plan de Prévention
des Risques Naturels





4. Zonage réglementaire / règles de croisement

Proposition phase révision : zonage

réglementaire

Une même logique pour toutes les typologies d'aléa (hors séisme, tsunami, volcanisme) :

- **Priorité à l'aléa**
- **Zones jaunes réservées aux aléas moyens**
- **Dans toutes les zones d'aléas forts, la construction est :**
 - **soumise à une étude (zones oranges)**
 - **ou interdite**

• PPRN révisé: harmonisation des règles de croisement

- **Mouvement du terrain**
- **Inondation**
- **Littoral**

	Aléa fort	Aléa moyen, spécifique, faible
Enjeux forts existants		
Enjeux forts futurs		
Enjeux modérés		

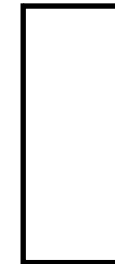


4. Zonage réglementaire

Pas de différenciation par enjeux pour :

▪ **Tsunami**

▪ **Séisme et liquéfaction**



JAUNE

Pour le volcanisme :

▪ **pas de réglementation en zone d'enjeu fort existant (facilité d'intervention)**

▪ **zone orange-noir**



PPRN
MARTINIQUE

Plan de Prévention
des Risques Naturels

5. Etude de Risque

Propositions phase révision: zonage réglementaire

- Démarche simplifiée pour les zones d'enjeux forts existants pour favoriser la sécurisation de l'existant, l'urbanisation des dents creuses, le renouvellement et la densification des zones déjà largement bâties si le risque peut être maîtrisé:

=>zone orange-bleu : étude de risque → PC sans révision du PPRN
→ abandon ou aménagement global



5. L'étude de risque

Validation :

DEAL : validation du périmètre d'étude

**Homme de l'art / BE : engagement sur le contenu +
conformité de réalisation des travaux éventuels**

Capitalisation :

**Obligation de porter à connaissance de la DEAL l'étude
de risque (PC)**

Parcelles traversées par deux zones :

Étude de risque pour affiner la connaissance de l'aléa

OBJECTIF PROTECTION



PPRN
MARTINIQUE

Plan de Prévention
des Risques Naturels

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

MARTINIQUE